



DÉPARTEMENT D'INDRE-ET-LOIRE (37)
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 31 JANVIER 2023

CONVOCAION

Date :

20/01/2023

Envoi le :

25/01/2023

Publication le :

25/01/2023

L'an deux mil vingt-trois, le 31 janvier à 20h30 le Conseil Municipal de LUYNES dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle des Fêtes de LUYNES, sous la Présidence de Monsieur Bertrand RITOURET Maire en exercice.

Nombre de conseillers

En exercice : 29

Présents : 27

Absents : 02

Pouvoirs : 02

Votants : 29

Etaient présents :

Adjoints :

Mesdames Odile RITOURET, Daniel HOUDU, Sylviane FORTUN, Christine MÉNORET,
Messieurs Alain SELLIER, Eric VERHILLE, Michel HIRTZ, Gilles FERRAND,

Conseillers municipaux :

Mesdames Danielle PLOQUIN, Sophie BORÉ, Claire CARTIER, Hélène ODENT, Renata VENCES, Aurélie LERICHE, Lyn FAIPOUX, Florence MÉTIVIER,
Messieurs Daniel PERRICHOT, Pascal ARRAGAIN, Olivier DOUSSET, Xavier BINET, Antoine MAQUIN, Pascal NOYAU, Yoann LAFAUX, Mikaël TOST, Éric GUILMET, François BOUGAULT.

Absents excusés :

Mesdames /

Messieurs Jean-Marc CHATEAU, Erick MORCHOISNE.

Absents :

Madame /

Monsieur /

Excusés, avaient donné pouvoir :

Monsieur Jean-Marc CHATEAU avait donné pouvoir à Monsieur le Maire.

Monsieur Erick MORCHOISNE avait donné pouvoir à Monsieur Éric VERHILLE.

Secrétaire de séance :

Madame Danièle HOUDU

Envoyé en préfecture le 02/02/2023

Reçu en préfecture le 02/02/2023

Publié le

ID : 037-213701394-20230131-DEL_31012023_9C-DE



DEL N° 31/01/2023/09C MODIFICATION DE LA REPRESENTATION DE LA COMMUNE AU SEIN DES DIFFERENTS ORGANISMES EXTERIEURS - SEM POMPES FUNEBRES

VU la délibération du Conseil Municipal du 09 juin 2020, portant désignation des membres du Conseil Municipal représentant la commune au sein des différents organismes extérieurs,

CONSIDÉRANT qu'il convient de procéder au remplacement du poste de titulaire qu'occupait Madame Martine BOURDIN au sein de la SEM Pompes Funèbres, Monsieur le Maire invite les conseillers municipaux de la liste « Luynes Avenir » qui le souhaitent à présenter leur candidature.

VU la candidature de Madame Sylviane FORTUN de la liste « Luynes Avenir »,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

DÉCIDE de procéder par un vote à main levée, du fait de l'accord unanime des Conseillers Municipaux sur l'objet de cette délibération.

DÉSIGNE en tant que membre titulaire pour siéger au sein de la SEM Pompes Funèbres Madame Sylviane FORTUN de la liste « LUYNES AVENIR ».

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,



Bertrand RITOURET

La secrétaire de séance,

Madame Danièle HOUDU,
Adjointe au Maire.

Délibération rendue exécutoire :

Par sa transmission en Préfecture le **02.FEV. 2023**

Et sa publication le site internet de la commune le **02.FEV...2023**

Le Maire,



Envoyé en préfecture le 02/02/2023

Reçu en préfecture le 02/02/2023

Publié le

ID : 037-213701394-20230131-DEL_31012023_9C-DE